

Le 17 novembre 2023

**Service Technique**

**TECH : 2023-288**

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole en date du 13 novembre 2023 ;

Considérant qu'en raison du danger que représentent les travaux de renouvellement des 20 branchements AEP rue de Landegrand dans sa partie comprise entre la rue des Pins et la rue du Bourdillot, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires.

**A R R Ê T E**

**Article 1 :**

A compter du 08 janvier 2024 au 26 janvier 2024 les travaux rue de Landegrand nécessite la neutralisation d'une file de circulation avec mise en sens unique du tronçon dans le sens rue des pins en direction la voie ferrée.

Il est nécessaire de dévier la circulation comme il suit :

Dans le sens route de pauillac vers parempuyre , rue du Bourdillot/rue de Macau/Rue Félix jonc reprise de l'itinéraire normal rue de landegrand.

**Article 2 :**

Le stationnement sera interdit sur tout le tronçon.

L'accès aux riverains et le cheminement piéton seront maintenu.

La vitesse sera limitée à 30km dans la traversée du chantier au droit des travaux.

**Article 3 :**

En raison des travaux il est nécessaire de modifier l'itinéraire des transports en commun (Locale 76/) comme il suit :

**\*Ligne 76 déviée uniquement en direction de Brandenburg par :** rue de Landegrand, rue du Bourdillot, rue de Macau, rue Félix Jonc, reprise de l'itinéraire normal par la rue de Landegrand.

- Arrêt non desservi : « Félix Jonc ».direction Brandenburg

**\*Ligne Scodi S58 déviée uniquement en direction des établissements scolaires de Blanquefort via** rue de Landegrand, rue du Bourdillot, route de Macau, ½ giratoire Landegrand/Macau, puis reprise itinéraire.

- Arrêts non desservis : TBM Jonc et Bigeau > reportés arrêts TBM Printemps et Macau sur la route de Macau.



**Article 4 :**

Les travaux sur le domaine public communautaire respecteront l'arrêté des services de Bordeaux Métropole joint.

La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et ses mandataires, réalisant les travaux, seront tenus de mettre en place :

Une déviation de la circulation conforme au plan annexé et d'entretenir, sous leurs responsabilités, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

**Article 5 :**

Une information préalable par boîtage sera à la charge de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

**Article 6 :**

Le présent arrêté est affiché sur place 72 heures avant le début des travaux par le pétitionnaire, qui procède par ailleurs à la mise en place, à l'entretien et au retrait de la signalisation réglementaire. Le pétitionnaire est tenu responsable de tout accident pouvant survenir à l'occasion ou du fait des travaux.

**Article 7 :**

Le numéro d'urgence à contacter est le (06/82/93/97/67 Mr Beauvillain

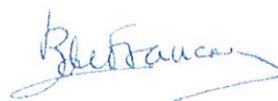
**Article 8 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,  
Monsieur le Directeur du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole,  
Monsieur le Directeur du SDIS 33,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,  
Madame et Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de KBM.

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béatrice de FRANÇOIS



Maire de Parempuyre





Maitre d'Oeuvre



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE  
91 rue Paulin  
33081 BORDEAUX CEDEX

Maitre d'Ouvrage



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE  
91 rue Paulin  
33081 BORDEAUX CEDEX

**PAREMPUYRE**  
Rue Landegrand

**Renouvellement des branchements AEP**

**DESC**  
Phase 3

Relève par :  
Dressé par :  
VAO : VSO  
Observations :  
Date :

Entreprise ou groupement d'entreprises

MANDATAIRE : CO-TRAITANT :





Indice	Date	Etabli par	Verifié par	Objet
A	09/11/2023	V. BOUZOURNIE A. PROUHAL	Première émission	

Echelle	N° DT/DICT	Responsable projet	Date des travaux
---------	------------	--------------------	------------------



**ARRET D'EAU**

N° Arrêt :  
Adresse :  
Date / heure début :

Phase III

Date édition : 9 nov. 2023  
Echelle : 1 / 2 000 ème

